

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 38 (2001)  
**Heft:** 1485

**Rubrik:** Politique genevoise

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les leçons d'un scandale

**A Genève, les instances de contrôle existent, mais on en fait un mauvais usage. L'administration, en parallèle, devrait être modernisée.**

Le feuillet des Offices des poursuites et faillites (OPF) jette une lumière crue sur les faiblesses structurelles de l'administration genevoise. Car l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Au-delà du cas particulier et des personnes visées dans cette affaire, c'est toute une organisation administrative et sa manière de fonctionner qui sont en cause.

Certes la gravité des faits découverts dans les OPF – malversations et pratiques illégales notamment – ne permet pas de jeter la suspicion sur l'ensemble des services de l'Etat. Mais à vouloir remédier précipitamment aux graves dysfonctionnements d'un office, on court le risque d'oublier les raisons qui ont provoqué cette « gangrène », pour reprendre l'expression du président du Conseil d'Etat. Et ce n'est pas la multiplication des contrôles externes, par ailleurs source probable de paralysie, qui guérira le malade.

## Contrôles et procédures

Ces dernières années, nombre de cantons et plusieurs villes ont réformé en profondeur leur administration. Genève, après une expérience de « nouvelle gestion publique » rapidement abandonnée, reste à la traîne. Aujourd'hui, l'application même consciencieuse des lois et des règlements ne garantit ni des prestations de qualité ni un usage économe des deniers publics. Or c'est bien ce qui importe aux usagers-contribuables.

Avant d'imaginer de nouvelles prescriptions et de nouveaux organes de contrôle, examinons le droit et les procédures en vigueur. La Loi cantonale sur la surveillance de la gestion administrative et financière exige des services qu'ils opèrent eux-mêmes un premier contrôle. Mais elle n'est guère appliquée. Pour ce faire, chaque service devrait tout d'abord identifier précisément les

prestations qu'il a à fournir. Puis, sur la base d'objectifs fixés par le responsable politique et précisés par le service, ce dernier définit des indicateurs – qualitatifs et quantitatifs – qui permettront d'évaluer le succès de son action. En confiant une mission à ses services, le chef de département signifie sa responsabilité politique. Dès lors, en cas de défaillance d'un service, il ne peut se soustraire à cette responsabilité. Mais l'exercice d'une mission implique également une responsabilité du chef de service. Une mission non remplie, pour autant que les moyens nécessaires soient disponibles, doit conduire au licenciement du responsable. Là, c'est le statut de la fonction publique qui fait barrage.

Dans les années nonante, la crise économique a fait croître considérablement le volume de travail des OPF. Or le Grand Conseil a imposé une réduction linéaire des effectifs, frappant indistinctement les services. Alors que les OPF, pour maintenir leurs prestations, auraient dû bénéficier de postes supplémentaires. Incohérence des autorités.

## Moderniser l'administration

La même loi institue une Inspection cantonale des finances (ICF), chargée de contrôler entre autres le respect des règles comptables et légales. Cet organe a signalé à plusieurs reprises des comportements illégaux au sein des OPF. En vain. Ses rapports, confidentiels, ne permettent pas un véritable contrôle politique. Alors, exigeons-en la publicité, et donnons à l'ICF tout pouvoir d'investigation au sein de l'administration. Nous nous épargnerons ainsi une prétentieuse Cour des comptes que le Grand Conseil envisage de créer.

En résumé, Genève dispose des instances de contrôle de la bonne marche de l'Etat. Il suffit d'en faire bon usage et le cas échéant d'élargir leurs compétences. Par contre, le canton se doit impérativement de moderniser son administration. Car l'absence « d'affaires » ne fait pas encore un Etat efficace. Là aussi la base légale existe. Ne manque que la volonté politique de la faire appliquer. Le scandale des OPF et les prochaines échéances électorales suffiront-ils à stimuler cette volonté? *jd*

## En étrange pays dans mon pays même

C'était jour de marché ce samedi 8 septembre à Moudon. Animation. Stands y compris ceux des partis politiques recrutant encore des candidats éventuels pour les prochaines élections. Une fanfare anglaise descendue de la parade d'Avenches donnait une aubade. Le parti socialiste vaudois dans la grande salle de la Douane planchait sur des points de programme, avec le sérieux de militants consciencieux prenant connaissance de 81 amendements et votant avec une certaine distance aussi, sachant d'expérience qu'une phrase du programme ne change pas le monde. Le syndic avait présenté les projets de sa ville qui hésite entre un circuit automobile porté par l'ACS et déjà promis aux oppositions et un projet de parc médiéval, aussi mystérieux qu'un vieux grimoire, bien que la Commune y ait investi de l'argent public. Dehors sur la place d'arme et champ de foire, se dressait encore la petite tente des organisateurs du cinéma Open Air. Du stand de tir ouvert, à 200 m. de la Migros et de la salle où le parti socialiste planchait, à 100 m. de la gare, sous le viaduc de la route cantonale, on tirait à balles réelles sur des cibles disposées en hauteur, contre la forêt. *ag*